

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2010</b></p>
---

**012/2010**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 et des BUDGETS ANNEXES POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**M. RAGU** présente le dossier en donnant lecture des différents chapitres, tant en dépenses qu'en recettes. Des écarts peuvent être constatés entre les réalisations 2009 et la perspective 2010, à l'instar du poste « contrats de prestation » qui présente une dépense en 2009 à hauteur de 170 534.16 € et une proposition pour 2010 réduite à 56 000 €. Il s'agit en fait de la régularisation en 2009 d'un litige qui nous opposait au SIREDOM depuis 2006.

De la même manière, la volonté d'une meilleure communication se traduit cette année par l'introduction d'une ligne « frais divers de publicité » qui n'existait pas en 2009, et par la hausse significative des crédits de la ligne « catalogues et imprimés ».

Concernant la section d'investissement dépenses, M. RAGU donne lecture des prévisions, indiquant ainsi les reports des années précédentes, le remboursement du capital de l'emprunt, les frais occasionnés par la révision du passage du POS en PLU, des frais d'étude concernant l'aménagement du bassin d'infiltration en bassin de dépollution au lieu-dit Gravelles.

**M. BARRIER** précise que le Schéma Directeur d'Assainissement prévoit que le bassin de rétention, situé près de la station d'épuration, devait se transformer à terme en bassin de dépollution. L'étude est en cours.

**M RAGU** indique qu'il y a des restes à réaliser concernant la participation pour la protection phonique, la subvention concernant le programme de la Roche Benotte. Concernant l'acquisition de terrains, le budget prévoit celle des terrains Maupin, dans la zone des Aunettes.

**Mme DAMON** demande s'il y a un projet particulier pour ces terrains.

**M. BOURGEOIS** répond qu'il n'y a pas de projet particulier, mise à part un projet pour réaliser une bretelle d'accès sur Etréchy avec une création d'un échangeur au niveau des pompiers.

**M. BERNARD** demande si les chiffres tiennent compte de l'évaluation du service des Domaines.

**M. BARRIER** répond que c'est une obligation.

**M. RAGU** continue à donner lecture des dépenses d'investissement, concernant l'achat d'un tracteur avec chargeur frontal, des panneaux de signalisation et divers matériels techniques dont un détecteur de vitesse, et un nouveau véhicule électrique. Il y a également du matériel scolaire, pour la mairie et pour le conservatoire.

**M. RAGU** indique également les différents points importants, notamment la liaison douce et les travaux de voirie et trottoirs, la pompe de relevage du bassin de rétention près de la Maison de Retraite et la création d'un point d'eau pour la défense incendie à Fontaineliveau.

Les investissements lourds concerneront à 80% la voirie et 20% les trottoirs.

Concernant les recettes, le budget prévoit la vente de terrains au lieudit St Nicolas, le FCTVA d'un montant de 142.700 €, la taxe locale d'équipement de 65.000€, l'affectation du résultat 2009 à hauteur de 98.940 €, un reste à réaliser concernant la réparation de l'église pour 78.118 €, la DGE 2010 pour 114 300 € et une ligne d'emprunt fixée à 700 000 €. Il convient d'observer que la ligne de l'emprunt de l'année 2009 a été appelée en fin d'année, et que sa réalisation effective ayant été faite en 2010, elle génère un reste à réaliser important.

**M. BERNARD** constate que ce budget marque un manque d'ambition et qu'il reste beaucoup à faire pour répondre aux attentes de la population. La recherche de différentes subventions pourrait être également plus dynamique. **M. BERNARD** réitère sa demande de présentation afin d'en faciliter sa lecture, de pouvoir mieux percevoir les tendances et mesurer les efforts de la collectivité sur les différents secteurs.

**M. BERNARD** constate également avec regret que le règlement intérieur du Conseil Municipal n'a pas été respecté au cours de l'élaboration de cette procédure budgétaire, dans la mesure où la Commission des finances n'a pas été réunie afin d'être associée à l'établissement du rapport qui a servi de support au débat.

**M. BOURGEOIS** rappelle, concernant les investissements, qu'une politique prudente de recours à l'emprunt a permis d'éviter la hausse des impôts, et cela depuis 14 ans. Quant aux diverses subventions, elles sont attribuées essentiellement par le Département ou par la Région qui, à ce jour, n'interviennent pas dans le financement des opérations prévues.

Vu le projet présenté,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2010 qui trouve son équilibre à **6 431 152 €** en fonctionnement et **4 006 442 €** en section d'investissement.

### **BUDGET EAU**

**M RAGU** présente le rapport en signalant que le point essentiel est la budgétisation de l'interconnexion, étant rappelé que la mise en service de cette nouvelle ressource n'interviendra pas en 2010.

**Mme DAMON** demande pourquoi cette ressource ne sera pas mise en service en 2010.

**M. BOURGEOIS** répond que la Commune a fait le choix d'un raccordement avec le Syndicat des Eaux du Plateau de Beauce. Celui-ci n'a pas actuellement les moyens de nous livrer de l'eau tant que le Syndicat de la Vallée de la Juine n'a pas mis en service sa propre usine de décarbonatation, ce qui prendra de 18 mois à 2 ans. Lorsque cette usine sera en mesure de fonctionner, le Syndicat de la Vallée de la Juine retrouvera son autonomie, et le Syndicat des Eaux du Plateau de Beauce disposera alors des volumes nécessaires pour Etréchy.

**M. GLEYZE** demande qu'il soit démontré que le passage envisagé est bien le plus approprié, compte tenu de l'existence d'un surpresseur rue des Hêtres Pourpres.

**M BOURGEOIS** rappelle que, dans la situation actuelle, l'eau provient du Syndicat du Plateau de Beauce, mais emprunte également le réseau de celui de la Vallée de la Juine, ce qui rallonge le circuit et génère des surcoûts. En passant par le hameau des Croubis, le circuit sera plus court, la commune sera propriétaire des canalisations et du surpresseur, et elle s'exonèrera de tout « droit de passage »

dans les canalisations du syndicat de la Vallée de la Juine. Le surpresseur Rue des Hêtres Pourpres conservera une utilité de branchement de secours.

**M. GLEYZE** demande à connaître le montant de l'économie qui va être réalisée.

**M. BOURGEOIS** répond que l'économie est évidente, et que le travail avec le bureau d'étude l'a effectivement révélé.

**Mme DAMON** ne comprend pas que la canalisation existante ne continue pas à être utilisée.

**M. BOURGEOIS** réitère ses explications.

**M. BERNARD** demande si les subventions sont acquises ou prévisionnelles

**M. RAGU** répond que les informations fournies sont acquises ou certaines d'être réalisées.

Vu le projet présenté,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)

**APPROUVE** le budget eau pour l'exercice 2010 qui trouve son équilibre à **75 004 €** en exploitation et à **749 064 €** en section d'investissement.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

**M. RAGU** résume le dossier en appuyant sur le point essentiel qui est la désodorisation de la station d'épuration et l'échange d'un canal de comptage pour un montant de 334.000 €.

Vu le projet présenté,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)

**APPROUVE** le budget assainissement pour l'exercice 2010 qui trouve son équilibre en exploitation à **313 426 €** et **484 621 €** en investissement.